

CONSEIL D'ADMINISTRATION DE L'UNIVERSITÉ DE TOURS
Séance du 13 avril 2026**DÉLIBÉRATION n°2026-34**

Le conseil d'administration s'est réuni le lundi 13 avril 2026 en séance plénière, sur convocation du Président de l'université, adressée le vendredi 3 avril 2026.

Point de l'ordre du jour :

7.2. refonte des statuts de l'UFR arts et sciences humaines

.....

Vu le code de l'éducation,

Vu les statuts de l'université de Tours,

Vu les avis du conseil de l'UFR arts et sciences humaines en date des 18 décembre 2025 et 20 janvier 2026,

Vu l'avis du comité social d'administration du 2 avril 2026,

Exposé de la décision :

L'UFR arts et sciences humaines a souhaité revoir ses statuts. Il revient au conseil d'administration de les approuver.

Proposition de décision soumise au conseil :

- approbation des statuts de l'UFR arts et sciences humaines.

Après en avoir délibéré, le conseil d'administration approuve la présente décision, comme suit :

Nombre de membres constituant le conseil : 36	DECOMPTE DE VOIX
Nombre de membres en exercice : 36	Abstentions : 0
Quorum : 18	Votants : 28
Membres présents : 24	Blanc(s) ou nul(s) : 0
Membres représentés : 4	Votes exprimés : 28
Total des membres présents et représentés : 28	Majorité requise : 15
	Pour : 28
	Contre : 0

Pièce jointe :

- statuts de l'UFR arts et sciences humaines.

Fait à Tours,